

**Le président de la république était en Seine-Saint-Denis mardi,  
la FSU 93 a obtenu une audience et a été reçue l'après midi à l'Elysée.  
L'action collective reste nécessaire  
pour obtenir les moyens dont le service public d'éducation a besoin.**

*Dès que nous avons appris la visite du président de la république accompagné de la Ministre de l'éducation au collègue Louise Michel de Clichy sous Bois, nous avons considéré que c'était l'occasion pour les représentants des personnels de Seine-Saint-Denis de faire entendre les revendications.*

*Nous avons été reçus à notre demande, dans l'après midi du 2 septembre par M. Eric TOURNIER, Conseiller du ministre de l'éducation nationale, et par M. Vincent BERGER conseiller du Président de la République pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.*

**La délégation reçue était composée de :**

Rachel SCHNEIDER, secrétaire départementale du SNUipp-FSU 93  
Hugo PONTAIS, responsable au SNEP-FSU 93  
Mathieu LOGOTHETIS, secrétaire départemental du SNES FSU 93  
Yann MAHIEUX, responsable au SNASUB FSU 93  
François COCHAIN, Secrétaire général de la FSU 93

La FSU 93 et ses syndicats ont rappelé ce que nous avons porté avec les collègues lors des actions syndicales de ces derniers mois: il faut mettre en place un plan de développement pour la Seine-Saint-Denis avec une dotation « hors normes » pour la rentrée 2014 et les suivantes, **avec la programmation immédiate de pré-recrutements d'enseignants.**

Les syndicats nationaux (SNUipp, SNES, SNEP, SNASUB, voir comptes rendus ci-dessous), ont décrit la difficulté à exercer dans notre département lorsque manquent simultanément les créations de postes et les personnels.

**Nous avons démontré que les politiques de fermetures de postes entre 2007 et 2012 n'étaient pas compensées par les créations mises en œuvre depuis deux ans. En effet, la hausse démographique absorbe les nouveaux postes sans corriger les effets des fermetures antérieures.**

**Nous avons expliqué que les collectivités avaient besoin de financements nouveaux sans en passer par le choix des « Partenariats Public-Privé » dont nous continuons de dénoncer sur le fond les finalités, pour construire les équipements nécessaires (écoles, collèges, lycées, équipements sportifs).**

Nous avons rappelé notamment que les salaires ne sont pas suffisamment attractifs et que le coût du logement en Île de France est une source de difficulté majeure pour les personnels jeunes nommés dans notre académie, avec l'obligation - de fait - de demeurer loin de leur lieu d'exercice, ce qui est une source de fatigue, et de stress.

Si rien n'est fait, notre département va continuer à être parmi les premiers à subir les conséquences des politiques d'austérité avec le développement du recours à l'emploi précaire et aux contractuels, avec des effectifs qui ne cessent d'augmenter dans les classes.

#### **SNUIPP FSU :**

Voici la situation que nous avons décrite à nos interlocuteurs :

Entre 2007 et 2012, ce sont 12 000 élèves supplémentaires qui ont été accueillis dans les écoles maternelles et élémentaires du 93, sans un seul poste d'enseignant créé... 500 classes ont été ouvertes, puisque les élèves étaient là, en « asséchant » le remplacement, le RASED (50% des postes de maîtres E ont été perdus).

Depuis les dernières présidentielles, les dotations positives à chaque rentrée permettent de répondre (partiellement) à la poursuite de la hausse démographique, mais la remise à niveau qui était indispensable n'a pas été faite : aucun poste de RASED n'a pu être rétabli, le remplacement reste catastrophique.

A cette rentrée 2014, les 147 postes attribués au 1<sup>er</sup> degré en Seine Saint-Denis doivent servir à accueillir encore 2370 élèves de plus, mais aussi à créer les 27 postes nécessaires pour organiser les nouvelles décharges de service en REP +, créer quelques postes de « plus de maîtres que de classes » ou de « toutes petites sections » pour répondre à la commande ministérielle... le compte n'y est pas ! Les écoles maternelles et élémentaires du 93 sont ainsi confrontées à un double problème :

- Un manque criant de postes : en juin, ce sont plus de 100 écoles qui se trouvaient au-dessus des seuils d'ouvertures de classe. Un comité technique départemental se tient ce vendredi 5 septembre pour examiner les ouvertures à effectuer : les collègues attendent de voir si les seuils historiques d'ouvertures de classes du 93 vont être respectés ou non... Des mobilisations sont en cours, notamment avec les parents d'élèves : nous refusons de faire travailler nos élèves dans des conditions d'apprentissage encore dégradées par le sureffectif.
- Un manque d'enseignants sur les postes existants : l'héritage des années 2007-2012, c'est aussi le recrutement de contractuels sur les postes non pourvus. 130 contractuels ont d'ores et déjà été recrutés pour faire la rentrée, la DSDEN espère en recruter encore le même nombre pour pourvoir les postes vacants ! Pour info, 20 classes sans maître à Saint-Denis 2 le matin de la rentrée... Le pré-recrutement porté par la FSU 93 est une urgence dans ce département.

Le SNUipp-FSU 93 a également décrit les conséquences sur les droits des enseignants, du manque de postes et du manque de personnel. Nous avons notamment rappelé que moins de 10% des 3000 collègues qui cherchent à quitter la Seine Saint-Denis chaque année obtiennent satisfaction. Nous avons aussi parlé des temps partiels, avec l'exemple des 80% qui ne sont plus offerts aux collègues, même pour les temps partiels de droit : le 80% (rémunéré 85,7% du salaire) étant une tentative de corriger les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes, cette injustice ne devrait pas laisser notre nouvelle ministre indifférente...

Enfin, nous avons porté la situation des collègues ES, dont certains ont déjà le M2 des métiers de l'enseignement : nous avons été écoutés, à suivre !

Nous savons cependant qu'une mobilisation des enseignants et des parents d'élèves est indispensable pour une réponse à ce que nous avons porté, à la hauteur des besoins de notre département et pour le respect des droits des enseignants en Seine Saint-Denis.

## **SNES :**

Le SNES a rappelé l'histoire de l'évolution démographique des sept dernières années dans nos établissements, expliquant la crise actuelle et le fait que les créations de postes n'ont pas eu d'impact concret sur la vie des collègues.

Nous avons ainsi développé l'idée que notre département a souffert d'une décade de moyens importante alors que le nombre d'élèves ne cessait d'augmenter, entraînant la suppression de nombreux dispositifs, de langues rares, de demi-groupes puis la hausse régulière des effectifs et la remise en cause des seuils historiques du département et des seuils dans les classes spécifiques (UPE2A, ULIS...).

Au-delà de cette crise des moyens, le SNES a rappelé que la crise de recrutement touche au premier chef le 93, avec de nombreuses disciplines en déficit (95 postes vides en mathématiques par exemple) et un taux de non-titulaires en forte hausse (11% des enseignants l'an dernier). Il ne suffirait donc pas de débloquer les salaires mais aussi de proposer des conditions de travail bien meilleures pour convaincre les collègues de rester durablement. Le SNES a rappelé son attachement à l'idée de pré-recrutements pour pallier à la crise des vocations.

Nous avons aussi évoqué les nouveaux collègues, en regrettant que le Président de la République ait été soutenir les constructions en partenariat public-privé dans le 93. Aujourd'hui, plusieurs de ces collègues sont en grande difficulté, comme cela pouvait parfois se passer en maîtrise d'ouvrage public. Le SNES 93 a demandé que l'Etat préconise ce dernier système et soutienne les collectivités territoriales pour qu'elles puissent mener des investissements sereinement. Les PPP n'apportent rien pour le moment au département et coûteront plus cher à terme au contribuable.

Enfin, nous avons évoqué la réforme de l'éducation prioritaire. Nous avons demandé que l'esprit de la circulaire sur ce sujet soit respecté dans les établissements (prise en compte de toute la pondération et pour tous les personnels, refus du décompte des heures de concertation par le chef d'établissement). Nous avons aussi interrogé nos interlocuteurs sur la manière dont les autres établissements seraient désignés à terme pour rentrer dans les dispositifs REP/REP+.

Le ministère de l'Education nationale a répondu sur ce dernier point, en indiquant « *qu'avec le doublement de l'indemnité ZEP et un accès plus facile à la hors-classe, auquel s'ajouterait bientôt le GRAF, les collègues s'y retrouveront.* »

## **SNEP :**

Dans un premier temps, nous avons rappelé l'obligation pour chaque enseignant d'EPS d'avoir dans son service les 3 heures d'AS dans son forfait hebdomadaire (décret du 24 Mai 2014). Nous constatons, en cette rentrée 2014, que certains collègues n'ont pas ce forfait dans leur service, notamment les enseignants TZR. Nous serons vigilants au respect de ce décret.

Mais l'élément problématique majeur de cette rentrée est la réquisition d'installations sportives par de nombreuses mairies de notre département pour mettre en place la pratique d'activités sportives dans le cadre du temps périscolaire. Si les mairies ont à mettre en œuvre cette réforme, ceci a souvent été fait sans concertation avec les équipes pédagogiques EPS.

Ceci a posé, fin juin, d'énormes problèmes lors de la conception des emplois du temps, mais au-delà de ça nous avons interrogé nos interlocuteurs sur le traitement inégal de nos élèves face aux programmes nationaux. Nos élèves de Seine Saint-Denis ont le droit à une EPS de qualité, or l'indisponibilité des installations sportives porte préjudice à la mise en place de programmations de qualité, propices à la réussite de tous les élèves et à la réduction des inégalités. Clairement, les profs d'EPS se trouvent démunis sans leurs salles de classe que sont les gymnases, stades, piscines...

La réquisition de ces installations est un fait propre aux communes, mais la responsabilité est celle des conseils généraux et régionaux.

Il faut dès lors nous mobiliser pour montrer notre sentiment d'injustice face à cette situation. Le préfet du 93 et la Rectrice s'étant prononcé fin juin (audience au Rectorat) et début Juillet (CDEN du 4 Juillet) sur la priorité de l'enseignement obligatoire face au temps périscolaire, non-obligatoire et parfois payant. Il reste alors à passer aux actes pour une nouvelle répartition des installations sportives, pour combattre la fatalité de la situation de notre département.

Nous avons, dans l'unité propre à la FSU 93, mis en avant la crainte de généralisation de cette situation qui mènerait à un traitement inégal des élèves en fonction de leur situation sur le territoire français. L'Ecole de la République doit s'appliquer partout, or la Seine Saint-Denis est aujourd'hui victime d'une ségrégation qui va à l'encontre de la valeur d'égalité propre à notre pays.